

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11  
Présents : 09  
Absents excusés représentés : 2

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente  
Secrétaire de séance : Mme VITELLARO Pascaline

Etaient présents :

MMmes Karine SKOTAREK - Claude DEFLANDRE - Pierre LABBE - Marie-Paule DELOFFRE - Maryline MARLIERE (arrivée au point n°2) - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Liliane DAQUET.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Alain MENSION représenté par Karine SKOTAREK – Jean-Michel FIRMIN représenté par Marie-Paule DELOFFRE

Objet : Révision des plafonds de ressources des repas à domicile.

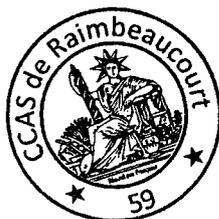
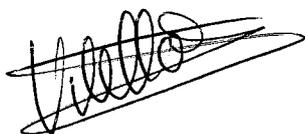
Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de réviser le barème des plafonds de ressources des repas à domicile à hauteur de 5,68 % avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :

Barème plafonds ressources pour repas à domicile	Barème 2022	Proposition pour 2023
Tarif 1	7 122,15 €	7 526,68 €
Tarif 2	9 157,07 €	9 677,19 €
Tarif 3	11 191,95 €	11 827,65 €
Tarif 4	au-delà	au-delà

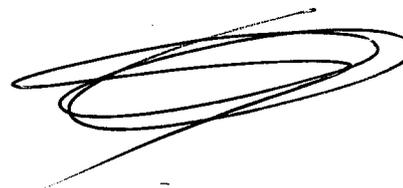
Adopté à 10 voix pour et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,  
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,  
Mme Karine SKOTAREK  
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 15/12/2022